

Fonds pour la formation professionnelle forestière

## Rapport d'activités 2019

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt) a bouclé son onzième exercice par un excédent de CHF 68 824.14. Les charges de CHF 1 013 896.86 ont été inférieures au montant prévu (CHF 1 078 000.- au budget). Cette différence est principalement due au fait que l'Ortra Forêt n'a pas utilisé la totalité des contributions prévues pour les projets (CHF 40 500.- de moins qu'au budget). Les recettes issues des contributions sont légèrement supérieures aux prévisions. Elles atteignent CHF 1 091 189.80 (pour CHF 1 074 000.00 au budget). L'excédent mentionné plus haut sera attribué au capital de fonds en tant que réserve. Le capital de fonds se monte à CHF 479 415.69 et se situe dans le cadre légal.

L'année 2019 a été marquée par la première étape de l'augmentation des contributions. Comme le règlement révisé n'est entré en vigueur qu'au 1.4.2019, l'Ortra Forêt Suisse a décidé, sur recommandation de la commission du Fonds, d'augmenter les contributions au pro rata à partir du milieu de l'année. Dès 2020, les nouveaux montants seront facturés en accord avec le nouveau règlement du Fonds.

En 2019, 1277 entreprises étaient assujetties au FFP Forêt, dont 53.3% étaient membres de d'une association régionale de propriétaires de forêts ou d'Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS). Les chiffres mentionnés ne contiennent pas les entreprises des cantons de VD et VS, car une indemnisation forfaitaire a été négociée avec le canton et les associations. La liste des entreprises et des personnes recensées est régulièrement mise à jour et publiée sur [www.ffp-foret.ch](http://www.ffp-foret.ch). Le FFP souhaite ainsi donner un aperçu transparent des contributeurs au Fonds.

Afin de ne pas charger démesurément les très petites entreprises et les emplois partiels, le FFP Forêt a introduit un complément au règlement. Il y est précisé à quelles conditions ces entreprises et les personnes actives à temps partiel peuvent être exemptées de contributions ou bénéficier d'une réduction. En 2018, 71 entreprises ont été exemptées et 91 ont versé un montant de cotisation réduit.

La morale de paiement est en général très bonne. La branche a bien compris le sens d'un financement de la formation professionnelle qui soit indépendant des associations et soutient largement cette démarche. Les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur contribution sont traitées conformément au règlement et aux directives d'exécution. Comme les fonds pour la formation professionnelle sont soumis au droit public, les débiteurs récalcitrants reçoivent une décision de l'Ortra Forêt Suisse, organe responsable du FFP Forêt. Lorsque le versement n'est pas effectué malgré la notification de la décision, une poursuite est engagée. Au 31.12.2019, le montant des cotisations liées à des poursuites encore en cours se montait à CHF 3530.00.

L'augmentation des contributions au Fonds a été accompagnée dès le 1<sup>er</sup> août 2019 par une augmentation des indemnités versées aux cours interentreprises des apprentis (de CHF 70.- à CHF 80.- par jour). En 2019, 71.3% des recettes ont été consacrées à la réduction des coûts des cours interentreprises. Au total, 772 400.- ont été alloués à cette tâche (budget: CHF 775 000.-). Par ailleurs, CHF 62 100.- ont été accordés aux cours de formation continue (budget CHF 60 000.-) Les projets de l'Ortra Forêt ont reçu un soutien de CHF 114 500.- (budget de CHF 155 000). Il s'agit entre autres des travaux de révision de l'ordonnance et du plan de formation Forestier/ère-bûcheron/ne CFC, du projet d'examens centraux des connaissances professionnelles, de la formation initiale et continue des experts aux examens

de la formation initiale et de la Journée des responsables de la formation forestière. Le projet de formation initiale et continue des auditeurs de la CAQ Forêt, avec un budget de CHF 16 440.- et non réalisé en 2019, a été reporté à 2020.

Le règlement révisé a été soumis au Conseil fédéral début 2019. Ce dernier l'a approuvé en date du 19 février 2019 et l'a mis en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les coûts administratifs, comparativement aux autres fonds pour la formation professionnelle, restent très bas. Ils se sont montés en 2019 à CHF 64 896.86 ou 6% des dépenses (2018: 74 955.40 ou 7.4%), restant ainsi nettement en-dessous du budget (CHF 88 000.-). Cette économie est due à la diminution du coût de l'infrastructure informatique ainsi qu'à ceux du secrétariat et de la commission du Fonds, qui sont restés en dessous du budget.

Des accords sont conclus en matière de délimitation des fonds avec les cantons qui disposent d'un fonds cantonal (GE, JU, NE, TI, VD, VS). Dans ces cas, le FFP Forêt réduit le montant des contributions dues par les entreprises et parallèlement aussi ses prestations (p. ex. absence de soutien au CI). Le montant des contributions en faveur des cantons mentionnés est resté le même que lors des accords antérieurs, ou a été légèrement adapté.

La structure du FFP Forêt n'a pas subi de modifications durant l'année écoulée. L'organe stratégique est le comité de l'Ortra Forêt Suisse. L'organe opérationnel est la commission du Fonds, dont les membres sont les suivants:

- Hanspeter Lerch (ForêtSuisse, président)
- Didier Wuarchoz (ForêtSuisse)
- Andreas Huber (FUS)
- Bruno Trüb (FUS)
- Christian Kleiber (ASF)

Le secrétariat est localisé chez Codoc et dirigé en 2019 aussi par le chargé d'affaires Rolf Dürig. Nicole Cia, collaboratrice spécialisée au secrétariat, assure également l'encaissement et la comptabilité.

Les comptes du FFP Forêt sont contrôlés par BDO Visura et soumis comme tous les fonds pour la formation à la surveillance du secrétariat d'État pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Chaque année, un rapport doit être rédigé à l'intention du SEFRI.

Le président de la commission du FFP Forêt ainsi que le chargé d'affaires tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué par leur bonne coopération à la réussite de ce onzième exercice. La commission du Fonds ainsi que le secrétariat continueront de s'engager pour assurer un travail efficient du FFP Forêt et ainsi maximiser la part des contributions effectivement mises à disposition de la formation initiale et continue en forêt.



Hanspeter Lerch  
Président de la commission du Fonds



Rolf Dürig  
Chargé d'affaires FFP Forêt